



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 027-212704779-20260226-DL12_2026-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **26 février 2026 à 19h00** - Date de convocation : **20 février 2026**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **M. Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, INIGO, GLEIZES, MAGNAUDEIX WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY), LE LAN-LE LUYER (pouvoir à P. CARRIER), VAUZOU (pouvoir à C. GLEIZES)

VOTE DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – DL 12/2026

Mme DESCHAMPS présente les propositions d'attribution pour les demandes de subventions pour l'année 2026.

- Centre de Formation des Apprentis Interconsulaire de l'Eure : 225 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité ;
- Union Nationale des Combattants : 100 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité ;
- Écoute Solidarité Partage : 100 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité ;
- Association pour l'Éducation Et la Réadaptation (APEER) : 125 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité.

Pascal MAINGUY rappelle que des associations pourront en cours d'année présenter des demandes de subventions qui seraient imputées sur l'article 65741 « subventions de droit privé » en dépenses de fonctionnement du budget 2026.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

